



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Maire de Cannes
Vice-Président du Département
des Alpes-Maritimes

Cannes, le 11 FEV. 2020

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition Ecologique
et Solidaire
246 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Ref : PCM/FMO/2020/

Dossier suivi par : Philippe CARASSOU-MAILLAN

Objet : Nuisances aériennes aéroport Cannes Mandelieu- La Napoule

P.J. : néant

Madame la Ministre,

Par arrêté du 5 août 2019 pris après avis favorable de la Commission Consultative de l'Environnement, dans sa séance du 7 juin 2019 et mis en application le 15 août dernier, vous avez modifié les conditions d'utilisation de l'aéroport de Cannes - Mandelieu-La Napoule en réglementant, notamment, la hauteur d'approche des jets d'affaires.

Cependant, cet arrêté, s'il améliore la situation pour les plus gros appareils en permettant de sanctionner les infractions, pose de nouveaux problèmes de nuisances qui n'existaient pas auparavant, en favorisant le survol des monomoteurs des écoles de formation basées sur l'aéroport à 500 pieds (une disposition détaillée au sein des annexes, dans le point 3 des généralités de l'arrêté relatif aux tours de piste basse hauteur.

De ce fait, il a été constaté, depuis cet été, une augmentation significative des nuisances sonores, signalée par les riverains des habitations survolées, particulièrement dans le secteur de Cannes la Bocca Centre.

Ces monomoteurs survolent ce quartier dans le cadre des formations et des entraînements, comme cela est précisé dans ledit arrêté de la Direction générale de l'Aviation Civile (DGAC), avec pour conséquence la recrudescence d'exercices de fortes décélérations et réaccélérations moteurs, générateurs de nuisances pour les riverains impactés.

En outre, le respect du survol à l'intérieur des balises bleues existantes, situées sur les communes de Mougins, Pégomas et Mouans Sartoux, entraîne une concentration de cette activité aéronautique sur le secteur bocassien, les avions se trouvant ainsi prépositionnés pour respecter cette trajectoire.

Il me paraît donc indispensable, pour la préservation du cadre de vie des habitants des secteurs concernés, que cet arrêté soit amendé dans les meilleurs délais afin d'aligner la hauteur de survol des monomoteurs à celle des jets, et permettre ainsi aux riverains de retrouver la quiétude à laquelle ils sont en droit d'aspirer.

Attractivité économique, apprentissage et environnement préservé sont pleinement conciliables si chacun agit avec bon sens et cohérence dans un souci partagé du bien commun.

Sachant pouvoir compter sur votre écoute bienveillante et restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a stylized 'D' and 'L' at the beginning.

David LISNARD